

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — soir, Omnibus.
— — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — Omnibus.
— — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Mazzini a commencé à Rome la publication d'un journal résolument républicain : la *Roma del Popolo*. Mazzini veut la République par discussion, non par rébellion. Il croit que l'initiative révolutionnaire, perdue par la France depuis 1815, appartient à la pensée italienne.

La santé du roi de Suède, déjà chancelante depuis quelque temps, a éprouvé ces jours derniers de nouvelles atteintes. On a même eu un instant de sérieuses inquiétudes. Quoique le roi paraisse aujourd'hui hors de danger, le gouvernement de l'Etat n'en a pas moins été confié *ad interim* à son frère, le duc d'Ostrogothie, avec le titre de régent.

Londres, 23 février. — La croyance à la paix augmente. M. Odo Russell et lord Lyons, par leurs instructions, appuient M. Thiers. Le bruit court que la reine Victoria a écrit au roi Guillaume, et le prince de Galles au prince impérial pour insister amicalement sur la nécessité pour la Prusse de se montrer généreuse et de faire des conditions de paix modérées.

Le *Daily-Telegraph* publie une dépêche de Paris, le 25.

La paix est certaine, dit cette dépêche. Tout est arrangé, hormis la question d'argent.

L'Allemagne demande deux milliards de thalers (7,500,000,000 francs); les négociateurs en offrent un. L'Allemagne accorde une diminution de 750 millions de thalers pour les réquisitions et les amendes déjà payées, et la dette de l'Alsace et de la Lorraine.

En somme, l'Allemagne maintient le chiffre de l'indemnité à 1 milliard 250 millions de thalers, soit en francs : 4,687,500,000.

La dépêche du *Daily-Telegraph* ajoute que l'on s'attend à un arrangement amical.

Paris, le 23 février. — On nous dit que les réquisitions augmentent dans les départements. Les officiers réquisitionnent pour leur compte personnel, expédient les meubles et les objets précieux en Allemagne ou les vendent à des trafiquants allemands.

On assure que l'autorité supérieure, craignant le relâchement de la discipline, s'est émue de ces faits qui lui ont été signalés par les autorités françaises. Mais on ne dit pas qu'elle ait donné des ordres pour que les propriétés privées fussent respectées au moins pendant l'armistice.

Des bombes Orsini ont été découvertes dans Paris. D'autres indices font craindre un conflit, dans le cas de l'entrée des troupes allemandes. Aussi croit-on que l'empereur renoncera à son projet primitif.

Ce n'est pas sûr!

Le Pape a reconnu le gouvernement de la République française. La Russie, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège ont également reconnu le gouvernement français.

On lit dans la *Patrie* :

Nous apprenons, par des dépêches d'Alger, que l'insurrection des Arabes de Souk-Aras est com-

plètement réprimée. Cette révolte, dont on connaît maintenant la véritable cause, aurait eu les plus graves conséquences si on ne l'avait pas attaquée avec une grande énergie. Nos troupes et les bataillons de mobiles envoyés en Afrique pour se former ont montré, dans cette circonstance, beaucoup de courage et de dévouement. On peut regarder la tranquillité de l'Algérie comme désormais assurée.

La *Gazette de la Croix* se félicite de la reddition de Belfort et rend hommage à la bravoure républicaine du commandant Denfert et du préfet Grosjean, défenseurs de cette place.

La *Gazette d'Augsbourg* publie une correspondance de Méroux (près Belfort), rendant compte de l'assaut infructueux qui a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 janvier contre les Deux-Perles, et constatant l'activité et l'intelligence déployées par le colonel Denfert qui, de soldats mal exercés et mal disciplinés, est parvenu à faire des troupes sérieuses et solides.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

La commission chargée d'éclaircir la situation financière a pu déjà constater des faits graves et de déplorables abus.

En ce qui concerne l'emprunt de Londres, au sujet duquel les amis de M. Laurier prétendent que l'ex-acolyte de M. Gambetta aurait fourni des explications satisfaisantes, il demeure acquis au contraire que cet emprunt de 250 millions n'aurait produit au Trésor que 202 millions. Les 48 autres millions auraient disparu en commissions et frais divers!

Quant à la fameuse commission d'armement, que présidait M. Lescroart, ses comptes seraient plus embrouillés encore, si c'est possible. On parle d'opérations considérables à l'appui desquelles il ne serait fourni aucune pièce justificative.

On ajoute que la commission aurait entendu sur tous ces faits un rapport de M. Beulé aussi lumineux que concluant.

La commission militaire a entendu quinze orateurs, dont deux, dit-on, auraient fait sensation. Le premier est le général Ducrot, qui a fortement ému toute la commission, en exprimant, en termes navrants, la douleur que lui cause la situation de la France. Il aurait terminé en disant : « Je suis prisonnier de guerre; il ne me reste plus, à l'exemple de Regulus, qu'à aller me remettre entre les mains de l'ennemi. »

Le second est le général Chanzy, qui s'exprime avec une grande facilité.

On n'indique pas le sens des paroles prononcées par les orateurs, les membres de la commission s'étant mutuellement promis de garder le secret sur leurs délibérations. Mais on assure que les paroles du général Chanzy ont été en complète harmonie avec le discours qu'il avait l'intention de lire à la Chambre.

La lettre suivante a été adressée par M. Jules Favre aux membres de l'ancien gouvernement et à ceux des ministres qui ne font pas partie du nouveau cabinet.

« Mes chers amis,

» Vous me trouverez sans doute très en retard, et cependant vous m'excuserez d'avance, d'autant plus que vous avez deviné, sans que je vous l'aie exprimé, tout ce que mon cœur renferme d'amitié et de reconnaissance pour vous. Nous n'avions pas besoin de cette épreuve pour être sûrs les uns des autres. Elle n'en est pas moins la plus éclatante confirmation de nos sentiments réciproques. Nous avons lutté et souffert ensemble, toujours soutenus par notre ardent amour de la patrie et notre commun attachement.

» J'aurais voulu que, dans la transformation qui s'opère, nous demeurassions tous à un titre égal au service de la République, et il a fallu une nécessité impérieuse pour que je consentisse à faire autrement. Toutefois, le faisceau demeure uni. J'ai trouvé notre ami Ferry aussi affectueux, aussi dévoué, aussi désintéressé que par le passé. Rien ne sera donc changé, et, quoi qu'il arrive, nous resterons toujours liés par une étroite amitié et par la ferme volonté de fonder dans notre pays un gouvernement véritablement libre.

» Je vous embrasse, mes chers amis, du meilleur de mon cœur. Jules FAVRE.

» 22 février 1871. »

Document d'histoire contemporaine.

LA FUITE DE L'EX-IMPÉRATRICE.

L'*Echo du Parlement* publie une très-curieuse correspondance de Berlin, datée du 25 janvier, qui rend compte pour la première fois des circonstances qui ont accompagné la fuite de l'ex-impératrice.

Quoique visiblement écrit par un ami du régime déchu, nous croyons que ce récit n'en sera pas moins lu avec un vif intérêt :

« Berlin, 30 janvier.

» On vient de me raconter l'histoire authentique de la façon dont l'impératrice Eugénie a quitté Paris et la France. Je vous transmets le récit tel qu'il m'a été fait.

» C'était le 4 septembre 1870, un dimanche, le jour de la dernière révolution de Paris. Je n'ai pas besoin de rappeler à votre mémoire le événement populaires qui se sont passés à cette date sur les boulevards, sur la place de la Concorde, sur celle de l'Hôtel-de-Ville, sur celle du Carrousel.

» Ce sont-là toutes choses qui ont rempli les journaux et sur lesquelles il est inutile de revenir.

» C'est à l'intérieur des Tuileries que je veux vous conduire.

» Là, vers 9 heures du matin, dans le pavillon Marsan, se trouvait l'impératrice attendant, soucieuse, que l'on vint procéder à sa toilette, pour se rendre à la grand-messe de Saint-Germain-l'Auxerrois.

» Elle attendait, et, dans ses moments de distraction, s'impatientait de ce que, à son grand étonnement, personne ne répondit aux ordres qu'elle avait donnés.

» Se présente enfin M^{me} Lebreton, son amie dévouée, qui lui fait sur l'état de Paris le plus sombre tableau. Le peuple réclamait à grands cris dans les rues la déchéance de l'empereur; il protestait avec les mêmes cris contre la régence :

c'était la république qu'il voulait. Partout des groupes menaçants se formaient; peut-être les Tuileries seraient-elles bientôt envahies. M^{me} Lebreton, les larmes aux yeux et l'angoisse dans l'âme, supplia l'impératrice de prendre la fuite, pendant qu'il était encore temps.

» L'impératrice, quoique émue, chercha à la calmer, en lui assurant que Trochu veillait sur elle, qu'il lui avait promis de la protéger; qu'il était homme d'honneur; qu'elle comptait sur sa parole; que certainement il ne manquerait pas, si un danger réel survenait, de lui envoyer au moins quelqu'un pour l'avertir de ce qu'il jugeait opportun de faire.

» Pendant ce temps la révolution s'accroissait, la foule s'animait, se massait; les clameurs de vive la République parvenaient jusqu'aux oreilles de l'impératrice et de sa fidèle compagne.

» M^{me} Lebreton revint à ses supplications. Sa maîtresse resta inébranlable.

» Ce n'est que vers une heure, lorsque la place du Carrousel fut envahie par le peuple, huant le gouvernement impérial et la régente, que l'impératrice, convaincue enfin du danger, écouta M^{me} Lebreton.

» Elle sonna ses femmes, sonna longtemps; aucune ne vint. M^{me} Lebreton, inquiète, parcourut toutes les pièces environnantes. Personne! Tout ce qu'elle vit, ce furent des meubles renversés, des tiroirs ouverts.

» Alors l'impératrice se sentit faiblir et se prit à sangloter.

» Elle était bien abandonnée de tout le monde, même de ses laquais. Abandonnée en ce moment!

» Où donc étaient-ils ces hommes que l'Empire avait fait grands, qu'il avait tirés, Dieu sait d'où, pour les placer aussi haut que possible? Où étaient... ne prononçons aucun nom, contentons-nous de raconter.

» Ici cependant une remarque. On a beaucoup dit que le prince de Metternich avait aidé l'impératrice à fuir! Non! Que M. de Lesseps l'avait secourue, non.

» La pauvre femme, car de ce moment elle ne doit plus être considérée que comme femme, s'est enfuie seule, avec son admirable amie.

» Elles ont employé une heure à traverser les galeries, les cabinets, les longs couloirs de l'énorme palais, pâlisant à chaque bruit qu'elles croyaient entendre autour d'elles; n'osant passer devant les fenêtres, de peur d'être aperçues de l'extérieur; s'arrêtant à chaque instant, indécises sur leur chemin, s'encourageant, se soutenant, fuyant plus vite chaque fois que les cris de la foule venaient jusqu'à elles.

» Enfin, épuisées, elles arrivèrent sous la colonnade du Louvre, devant le grand escalier. Elles étaient à la rue. Alors seulement elles songèrent à se regarder et un cri d'effroi leur échappa : dans leur précipitation et leurs angoisses, elles avaient oublié de se vêtir; elles l'étaient de façon à ne pouvoir faire dix pas dans la rue sans être remarquées.

» L'impératrice était en peignoir, elle n'avait qu'un filet de gaze sur la tête.

» Au même moment, avant qu'elles eussent descendu la première marche de l'escalier, retentit à côté d'elles un cri : l'impératrice!

» L'impératrice pâlit et s'écria : « Nous sommes perdues ! »

» M^{me} Lebreton, gardant son sang-froid, se retourne vers celui qui avait poussé le cri. C'était un monsieur, parfaitement mis et ganté. Elle lui jeta un regard suppliant. Le gentleman comprit et fit semblant de ne plus les voir.

» Au bas de l'escalier se trouvait un fiacre ; descendre et s'y jeter fut l'affaire d'un instant.

» Le cocher étonné et peut-être soupçonneux se mit à examiner les deux femmes. L'impératrice, dominant sa terreur, lui cria brusquement : Boulevard Haussmann, 50 !

» Le fiacre partit. En chemin, alors déjà qu'elles se sentaient une lueur d'espoir, M^{me} Lebreton demanda tout à coup à sa maîtresse si elle avait de l'argent ?

» — Oh ! mon Dieu ! ai-je pensé à cela ? répondit l'impératrice.

» M^{me} Lebreton tâta ses poches. Une sueur froide vint au front des deux femmes.

» Sauvés ! s'écria M^{me} Lebreton. Elle avait trouvé deux pièces de 5 fr.

» La voiture s'arrêta à l'endroit désigné. Au même moment arrivait au pas un autre fiacre. Le cocher reçut cinq francs, on le laissa s'éloigner, on appela l'autre : Avenue de l'Impératrice, n°... (j'ignore le numéro), s'écria encore l'impératrice.

» Là, elles se trouvèrent devant la porte de M. Evans, dentiste de la cour.

» C'était pour dépister le premier cocher que l'impératrice avait d'abord désigné le boulevard Haussmann.

» Elles sonnèrent chez M. Evans. Un laquais leur vint ouvrir. — Monsieur n'était pas là... Que désiraient ces dames ?

» Et le laquais semblait vouloir leur fermer la porte, quand l'impératrice, d'un ton assuré, imposa encore à ce nouveau curieux.

» Nous sommes Américaines, M. Evans nous a donné rendez-vous chez lui à deux heures.

» M. Evans est à ce qu'il paraît un Yankee opulent, sportsman de haute distinction, s'étant par son caractère franc, original, expansif, procuré aux Tuileries ses grandes et petites entrées.

» Les dames furent conduites dans un cabinet où elles attendirent une heure. M. Evans rentra.

» Son laquais lui annonça que deux Américaines très...

» M. Evans, qui venait des Tuileries où il avait vainement cherché l'impératrice, eut un éclair de divination.

» — Ah ! oui ! je sais. Elles viennent encore m'envoyer de leurs jérémiades ; nous tâcherons de leur faire passer l'Atlantique le plus tôt possible.

» M. Evans est Américain et sportsman ; c'est assez dire qu'il est homme de décision. — Allons, mesdames, à l'œuvre. Ma femme est à Dieppe, vous devrez donc vous chercher seules, robes, bottines et tout ce qu'il vous faut. Je vais entre temps faire atteler mes meilleurs chevaux, et nous partons dans une demi-heure pour Trouville.

» Et il les conduisit au cabinet de toilette de sa femme.

» Hélas ! M^{me} Evans, en vraie Américaine, avait pris toute sa garde-robe avec elle.

» Il y aurait eu moyen d'envoyer aux Tuileries chercher ce qu'il fallait, mais M. Evans ne l'entendait pas ainsi. C'était partir à tout prix et à l'instant qui était nécessaire. Les dames se restaurèrent rapidement, s'enveloppèrent dans des plaids, s'arrangèrent au mieux ; la voiture partit et elle vola hors de la ville, roulant jusqu'à ce que les chevaux tombèrent. Des relais étaient déjà commandés par la poste ou le télégraphe ; on descendit à Evreux, en d'autres endroits encore, et enfin on arriva à Trouville.

» L'impératrice et sa compagne furent conduites à l'hôtel. M. Evans se rendit au port.

» Il y avait deux yachts dans le port. M. Evans s'adressa au plus grand. Il proposa le départ immédiat pour l'Angleterre.

» Dans son impatience, a-t-il été un peu pressant ? Il le suppose, car il lui fut assez impoliment répondu.

» Il s'adressa au propriétaire de l'autre yacht : sir Burgoyne. Celui-ci refusa de partir, prétendant que sa femme tentait de rester avec lui à Trouville.

» M. Evans insista. Inutile. Il prit alors le parti de tout confier à l'Anglais qui, en homme de cœur, jura que tout irait pour le mieux.

» Quelque temps après, l'impératrice abordait à l'île de Wight.

» Sir J. Burgoyne a raconté lui-même la fin de cette histoire dans les journaux anglais. Ne doutez pas des autres détails : ils sont vrais, je le répète, de point en point.

» M. Evans est venu depuis en Allemagne, où il a vu M. Bancroft, ministre des Etats Unis, à Berlin. Je ne vous dirai pas que c'est de lui que je tiens l'histoire. »

M. BONVALET LÉGISLATEUR.

Nous lisons dans le *Paris-Journal* :

Voilà cette grosse question de l'instruction gratuite et obligatoire qui revient sur l'eau. Sur l'eau trouble, autant qu'il est possible, car c'est un M. Bonvalet, maire d'un arrondissement de Paris, qui s'est investi lui-même du mandat de législateur.

M. Bonvalet a un moment aspiré à l'honneur d'être envoyé à l'Assemblée nationale. Si peu bégéante que se soit montré Paris dans le choix de ses représentants, il a dédaigné M. le maire. Celui-ci, qui s'était sans doute juré à lui-même d'accommoder une loi à sa façon, a voulu en avoir le cœur net, et il vient d'afficher sur les murs de son arrondissement une loi de son cru, qui, sans autre forme de procès, décrète L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

L'élucubration de ce législateur de quartier se compose de 14 articles ; nous nous bornons à passer rapidement en revue les principaux.

L'article 1^{er} décrète l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes. — On sait ce que nous pensons à ce sujet. Nul plus que nous n'a l'ardent désir de voir la nation se rendre plus digne chaque jour, par l'élévation de son niveau intellectuel, d'exercer la première et la plus belle de ses prérogatives : le suffrage universel.

Y arrivera-t-on en décrétant que l'instruction est obligatoire ? Nous ne le pensons pas. Et nous avons eu déjà occasion de le dire : nous ne le souhaitons pas. Qui dit instruction obligatoire, dit instruction gratuite. Or, rien n'est, rien ne saurait être gratuit en ce monde. C'est donc l'Etat qui devra payer pour le citoyen. De là, fatalement, une *instruction d'Etat*. C'est pour la même raison, c'est parce qu'il y a un budget des cultes, c'est parce que la religion est gratuite, qu'il y a une religion d'Etat.

Les philosophes, les économistes, les politiques pourront échafauder systèmes sur systèmes, arguments sur arguments, je les mets au défi de sortir de ce dilemme : ou la liberté sans la gratuité ; ou la gratuité sans la liberté.

Passons à l'article 4 de la loi-Bonvalet. — Les noms de ceux qui négligeraient de remplir les devoirs imposés aux parents, tuteurs, etc., par les art. 203... etc., du Code civil, seront affichés à la porte de la mairie et signalés aux électeurs.

A première vue, voilà qui paraît odieux. Ce n'est que ridicule.

L'article 5 menace les parents qui n'obéiraient pas à M. Bonvalet, après trois avertissements de la *commission des écoles*, de leur appliquer l'article 471 du Code pénal. Nous ne voulons pas relever ce qu'il y a d'étrange à voir un maire endosser la robe du juge par dessus son écharpe. Mais nous nous permettrons de demander à M. Bonvalet d'où sort cette commission des écoles, dont nous voyons que M. Francolin est président, et qui compte des membres du nom de Gaillard. — père ou fils ? le poète ou le cordonnier ? — de Barjoud, Rocquain, Hudeio, et le reste ?

Remarquez que nous ne mettons nullement en doute l'éradication pas plus que l'autorité morale de ces messieurs. Mais enfin, qui les a nommés ? Vous. Qui les connaît ? Vous. Nous avons cru jusqu'à ce jour qu'il existait un conseil d'enseignement primaire. Faisons-nous erreur ? Ou est-ce M. Bonvalet qui fait de l'arbitraire ?

Mais ce serait vraiment fastidieux de pousser plus loin l'examen de cette loi, où le fait répond si mal à l'intention, que nous voulons croire fort respectable, en dépit des allures de charlatanisme électoral que l'on ne peut se défendre d'y démêler.

Un mot encore cependant à propos du dernier article, qui porte que, par respect pour la liberté de conscience de tous, aucun enseignement religieux n'est donné ni dans les écoles, ni dans les asiles publics laïques.

M. Bonvalet trahit là sa préoccupation de ménager, comme on dit, la chèvre et le chou. Il est clair qu'il aurait bien désiré ajouter un coup de plume à sa loi pour supprimer, à l'exemple du fameux Motta, les écoles chrétiennes de son arrondissement.

Mais l'audace lui a manqué. C'est la condamnation du coup d'Etat en miniature qu'il vient d'essayer. Tout ou rien : à ce prix seulement, les coups d'Etat réussissent, que l'on veuille usurper un trône auquel on n'a pas droit, ou une autorité qui ne vous appartient pas.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

On assure que c'est la question d'argent, dans les négociations, qui aurait soulevé les difficultés les plus vives. « C'est la grosse affaire. » aurait dit M. de Bismark. M. Thiers n'est pas éloigné de penser à cet égard comme le ministre prussien, et le chapitre de l'indemnité de guerre aura dû être énergiquement débattu de part et d'autre. — On paraît espérer une réduction sensible des prétentions de l'ennemi.

— On signale à Bordeaux la présence d'un grand nombre d'espions allemands, qui se déguisent surtout sous le titre de correspondants américains ou anglais. La plupart viennent de l'état-major de Versailles.

— On assure qu'il se trouve en ce moment à Bordeaux plus de cent cinquante anciens préfets ou sous-préfets... en disponibilité.

— Un des plus terribles incendies qu'ait jamais vus la ville de Manchester vient de détruire la manufacture de coton de Mal, Shaw, Jardine et C^e.

Les pertes sont immenses. Les marchandises brûlées, les machines brisées s'élèvent à 1.250.000 fr. La cause de ce sinistre est encore inconnue.

— On lit dans Cicéron, de *Senectute*, cap. VI, le curieux passage qui suit :

« ... Vous trouverez dans les histoires étrangères que les plus grandes Républiques ont été renversées par des jeunes gens, soutenues et rétablies par des vieillards. »

» On demande, dans une comédie de Névius : Comment avez-vous perdu si tôt votre République ? — Parmi les causes qu'on allègue, la principale est celle-ci : En nommant aux emplois de jeunes étourdis, sans cervelle et sans connaissances. »

— NOS DÉBRIS. — Il est intéressant de connaître les ressources militaires qui restent à la France après la capitulation de Paris.

Le général Chanzy, dont le quartier-général est à Laval, a sous ses ordres les 15^e, 16^e, 49^e et 25^e corps d'armée, formant une portion de l'ancienne armée de la Loire et occupant la ligne de Vierzon à Nevers. Ces forces comptent environ 120,000 hommes.

L'armée du Nord, sous Faidherbe, à Arras, Douai et Cambrai, comprend les 22^e et 23^e corps, soit 60,000 hommes.

Le général Loysel défend le Havre avec 50,000 hommes.

Les camps d'instruction des divers départements renferment actuellement 250,000 hommes.

Enfin, l'appel de la levée de 1871 donnerait un supplément de 500,000 hommes.

Les journaux de Poitiers nous apportent quelques renseignements sur l'accident du chemin de fer qui nous a privés de journaux vendredi.

« L'express parti hier soir à 11 heures de Poitiers et se dirigeant sur Tours a rencontré, près de la station de Chasseneuil, un train de marchandises venant en sens contraire et qui allait se garer. Un choc a eu lieu : les locomotives des deux trains se sont brisées l'une contre l'autre ; plusieurs wagons vides du train de marchandises et le fourgon de l'express ont été mis en pièces. »

» Par un bonheur providentiel, aucun voyageur n'a été blessé. Un employé du wagon poste de l'express a seul reçu une légère contusion à la tête.

» La voie a été promptement désencombrée, et le train express venant de Paris a pu arriver à Poitiers à 7 heures avec 4 heures de retard. »

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Bordeaux, 26 février, 12 h. 50 s.

Aujourd'hui, à midi, aucune nouvelle n'est arrivée sur la fixation des préliminaires de paix, ni sur la prolongation de l'armistice.

On croit que, si l'armistice est prolongé, il le sera seulement de quelques heures.

Bordeaux, 27 février, 12 h. 15 matin.

L'Assemblée ne se réunira pas aujourd'hui. MM. Thiers et Picard sont attendus ce soir.

D'après une dépêche privée reçue hier à Saumur, émanant d'une personne parfaitement posée à Bordeaux pour être bien renseignée, la paix serait signée.

Nous croyons savoir que la Russie aurait insisté fermement pour faire entendre ses conseils, et que cette intervention sympathique aurait amené une réduction sensible de l'indemnité pécuniaire.

Quant aux conditions mêmes de la paix, nous recueillons des bruits très-sérieux et très-vraisemblables, d'après lesquels l'Alsace passerait à l'Allemagne, la Lorraine nous resterait à peu près intacte, avec la place de Metz démantelée, et l'indemnité de guerre se réglerait par une rente de 150 à 200 millions, rechetable moyennant un capital proportionnel.

On lit dans l'*Union libérale* cette note remise par l'autorité prussienne de Tours :

« L'armistice a été prorogé jusqu'au 12 mars. (Officiel.) »

M. Pouyer-Quertier, est nommé ministre des finances.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A AFFERMER
Immédiatement,
Pour 3 ans, du 1^{er} novembre 1870,
LES BIENS

Ci-après désignés,
Situés commune de Bagneux, dépendant de la succession de M. Blandin-Boucheleau.

Une maison neuve, composée de chambres basses à feu, écurie ; garde-monnaie, boulangerie, greniers au-dessus du tout, grande remise, cour close, le tout joignant la route de Bagneux à Monet.

Environ deux hectares trente ares, de jardin, terre et vignes en un tenant, joignant les bâtiments ci-dessus.

Quarante ares de pré, dans la prée de la Roche.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. MILLERAND-BALLIER, charpentier, au Pont-Fouchard. (8)

A VENDRE
OU A LOUER
Présentement,
LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)



RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.